
Numéro de l'intervention: 065-2011
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 08.03.2011
Déposée par: Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente: Non 31.03.2011
Date de la réponse: 14.09.2011
Numéro de l'ACE 1558/2011
Direction: ECO

Rétablissement des aides financières fédérales à l'exportation de bétail: position étrange du Conseil-exécutif

L'aide à l'exportation de bétail revêt une grande importance, surtout pour l'agriculture de montagne. Il est dès lors indispensable que les subventions puissent être réintroduites dans le canton de Berne.

Ces subventions sont un moyen efficace de garantir l'écoulement du bétail. Elles servent les intérêts de l'agriculture de montagne qui fait une large place à l'élevage. Ces dernières années, elles ont permis d'exporter 4000 à 5000 bovins par an. Ces chiffres sont en chute libre depuis la suppression des subventions début 2010 : cette année-là, ce ne sont que 555 bovins qui ont été exportés. L'exportation de bétail bovin est aussi un bon moyen de désengorger le marché de l'abattage et du bétail de rente.

Les subventions à l'exportation sont cruciales pour les agriculteurs de montagne de l'Oberland, de l'Emmental, du Jura bernois et du reste du canton, confrontés à des désavantages de localisation. Si, dans les régions concernées, les agriculteurs élèvent moins de jeune bétail à cause des difficultés d'écoulement, les pâturages sont moins utilisés, quand ils ne sont pas carrément déserts. Il en résulte un dépérissement des alpages, nuisible au tourisme. Les subventions à l'exportation sont financées par la Confédération et ne grèvent pas le budget du canton.

Or, le Conseil-exécutif est hostile au rétablissement des aides financières fédérales à l'exportation. Je le prie par conséquent de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi a-t-il exprimé un avis négatif dans sa prise de position concernant les subventions à l'exportation ?
2. Comment apprécie-t-il le bénéfice économique que retirerait le canton d'un rétablissement des aides financières ?
3. N'est-il pas conscient de l'importance de ces subventions pour les agriculteurs bernois ?
4. Est-il conscient que l'absence de subventions à l'exportation affaiblit les régions de montagne ?

5. Sait-il que la baisse des exportations de bétail entraîne la chute des prix de l'abattage et des animaux de rente ?

Réponse du Conseil-exécutif

En réponse aux questions posées, le Conseil-exécutif prend position de la façon suivante :

Question 1 :

Le Conseil-exécutif rejette l'avant-projet de loi car celui-ci propose notamment d'assurer le financement des aides à l'exportation en transférant des moyens tirés du compte des paiements directs à l'intérieur du compte financier destiné à l'agriculture. Les réductions requises toucheraient les subventions pour la détention d'animaux de rente consommant des fourrages grossiers. De surcroît, le Conseil-exécutif estime qu'il est inutile de vouloir remanier la loi sur l'agriculture ponctuellement et indépendamment de la révision complète effectuée dans le cadre de la politique agricole 2014 – 2017.

En 2005 déjà, dans sa prise de position concernant la politique agricole 2011, le Conseil-exécutif avait jugé les paiements directs animaliers (subventions UGBFG et GACD) versés aux détenteurs de bétail dans les régions de montagne comme bien plus importants en matière de politique du revenu que les aides à l'exportation de bétail. Cette évaluation du gouvernement bernois de l'époque vaut encore aujourd'hui.

Question 2,3 et 4 :

Selon les estimations, près de 1000 pièces de bétail bovin du canton de Berne ont été exportées ces dernières années grâce à l'aide des fonds fédéraux. Pour ce faire, la Confédération a consacré environ un million de francs aux aides à l'exportation. Les répercussions de ces subventions font l'objet de controverses. Ce qui est certain en tout cas, c'est que les éleveurs ne les touchent pas directement sous forme de revenu, puisqu'une partie revient aux intermédiaires.

D'une part, la demande stimulée par les aides à l'exportation de bétail encourage les ventes d'animaux d'élevage et de rente dans le pays. D'autre part, ces derniers reviennent plus chers aux acheteurs nationaux ainsi qu'aux éleveurs de bétail exportateurs. C'est pourquoi le fort impact économique des aides à l'exportation de bétail dans le canton de Berne doit être fortement relativisé. Tout comme nous l'avons exposé dans la réponse à la question 1, les subventions UGBFG versées aux paysans de montagne de l'Oberland bernois et de l'Emmental ont une importance bien plus significative en matière de politique du revenu que les subventions à l'exportation de bétail de la Confédération. Sur le plan économique, si l'on considère l'importance du cheptel dans les régions de montagne bernoises, la prise de position du gouvernement concernant l'initiative CER-CN ne doit pas être perçue de façon négative.

Question 5 :

Le Conseil-exécutif a connaissance des mécanismes de vente inhérents à l'exportation de bétail et aux marchés publics surveillés soumis à la taxation neutre de la qualité. Ce que l'on peut retenir des précisions susmentionnées, c'est que l'impact négatif des baisses d'exportation de bétail est bien moins grave que ne le suppose l'auteur de l'interpellation.

Au Grand Conseil